



Syndicat National des Agents des Douanes

Déclaration liminaire CAPC n°6 du 11 Avril 2014

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte difficile **de conflit social en douane** que vous réunissez cette CAPC.

Le 20 mars 2014, **2500 douaniers** rejoints par des agents des finances, ont manifesté dans les rues de la capitale. Ce taux de manifestants et de grévistes (presque la moitié du personnel national) est une nouvelle fois la démonstration du rejet par les douaniers du Projet Stratégique Douanier 2018.

Malgré la grogne et le mécontentement, notre Ministère et notre Administration continuent à faire la sourde oreille à l'image du communiqué adressé aux agents le lendemain du printemps douanier par la Directrice Générale. Comment qualifier les propos provocateurs de Mme Croquevieille qui nous parle que d'accompagnement social, alors que nous, nous parlons de rejet pur et simple du PSD.

La CGT appelle l'ensemble des douaniers à poursuivre et à amplifier la mobilisation car le PSD, imposé par l'administration, aura un impact significatif sur les agents, en particulier par la mise en place de mutations forcées et par conséquence sur les tableaux de mutations en général.

Nous siégeons aujourd'hui avec une certaine lassitude et sans grand espoir, lors de cette séance de 1^{er} tour des mutations, nous vous rappelons nos revendications maintes fois répétées dans cette instance :

- Le droit à une mobilité choisie et non imposée.
- L'examen des mouvements internes à la résidence par la CAPL.
- Etablissement d'un nouveau décompte des points basé sur l'ancienneté en Douanes et de tout service publique.
- Suppression de l'obligation du délai de séjour de 3 ans à la 1^{ère} affectation et des points de résidences à forte mobilité.
- Rétablissement du tableau bis.
- Offrir une priorité plus forte aux agents dans le cadre du rapprochement de conjoint.

Les élus en CAPC catégorie C